

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	60
PRESENTS	32
VOTANTS	32

**DATE DE LA CONVOCATION**

27 septembre 2022

**OBJET**

Délibération N°2022-41

**ZONAGE DE TEOM**

**SUR LA**

**COMMUNAUTÉ**

**DE**

**COMMUNES**

**DES**

**PAYS DE L'AIGLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL  
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères  
de la Région de L'AIGLE**

**Séance du 05 octobre 2022**

L'an deux mil vingt et un, le vingt sept septembre à dix neuf heures, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Beaufai, sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

**Etaient présent(e)s :**

**Titulaires :** Mesdames et Messieurs RODRIGUEZ, NETZER, LELIEVRE Denise, BOUILLAULT, JUSZEZACK, PREVOST, SAUNOIS, PAUTHONNIER, ROBIN, GEGU, HEBERT, COTTENCEAU, ADOLF, BITTARD, MONTHINO, VERHALLE, DESFRESNE, POUSSET, PETIT, BERNARD, LEBRETON, MATHIAS, DELARUE, PAULHIAC, BRUNET, PINART, CHAUVIN, GOALES, RAMMELAERE, COLLET, HARDUIN.

**Suppléants :** Mme FLAIRE

**Etaient absents excusés :** Mmes et Mrs FLEURIEL, POPRAWSKI, BOURGES, LELIEVRE Christophe, GODARD, GOUEDARD, BIGNON, BRARD, BOURRIER.

**Egalement présents :** Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER, Mr DUTERTRE

Monsieur SAUNOIS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER, Président du SMIRTOM expose aux membres du comité syndical une demande formulée par les services de la communauté des Pays de L'Aigle. Celle-ci concerne le zonage pour service rendu institué par une délibération qui date du 08 octobre 2022. Les regroupements successifs des communautés de communes et les modifications du service postérieurs à cette délibération n'ont pas été pris en compte.

Ainsi, depuis plusieurs années, la communauté de communes des Pays de L'Aigle vote un taux de TEOM unique sur l'ensemble de son territoire mais cela nécessite la rédaction de trois délibérations.

Monsieur NETZER propose donc de prendre une nouvelle délibération de zonage pour la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Considérant le service rendu, il propose d'instituer un zonage unique sur le territoire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité cette proposition et disent qu'un zonage unique est institué sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Copie de la délibération sera transmise aux services fiscaux pour mise à jour.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Netzer', written over the printed name.